

DELAVER UN JEANS TUE.

Sabler un jeans pour le vieillir peut provoquer la silicose, une maladie professionnelle incurable et mortelle.



SCÈNE DE CRIME

Madame, Monsieur,

Le recours au sablage pour vieillir des jeans tue. Cette technique peut en effet provoquer chez les travailleurs-sableurs une forme aiguë de silicose, infection pulmonaire incurable et mortelle. Au moins 46 travailleurs en sont morts ces deux dernières années, rien qu'en Turquie.

Informée de ce fait, votre entreprise ne s'est toutefois pas engagée à abolir cette technique de ses filières de production. C'est inacceptable.

Je ne désire pas acheter ce type de jeans. J'exige que votre entreprise :

- s'engage publiquement à abolir immédiatement et effectivement l'usage de la technique du sablage dans ses filières ;
- coopère avec les organisations de travailleurs concernées ;
- s'engage à indemniser adéquatement les travailleurs-sableurs malades ou les familles des travailleurs décédés.

J'apprécierais que vous m'informiez sur les démarches que vous entreprendrez en ce sens.

Sincères salutations,

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

CP, VILLE :

Signature

ED. RESP. C. Crabbé, Campagne «Vêtements Propres, 16 Place de l'Université, 1348 LLN • NE PEUT ÊTRE JETÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE CONTRAVENTION.

AFFRANCHIR
AU TARIF
LETTRE S.V.P.

.....
.....
.....
.....

Inscrivez l'adresse d'une des entreprises reprises sur la quatrième carte

Râpés, vieillis artificiellement, lacérés, les jeans sont de plus en plus sophistiqués.

Un style qui se paie cash !

En moins de deux ans, 46 travailleurs turcs sont morts d'avoir sablé des jeans et près de 1200 ont contracté la silicose.

Mourir d'avoir sablé des jeans, c'est inacceptable.

Le sablage est la technique de vieillissement la plus courante car la moins chère.

Les marques et les enseignes de vente de jeans connaissent les risques que le sablage fait courir aux travailleurs. Pourtant, certaines d'entre elles continuent à commander des jeans sans interdire le recours à ce procédé.

Ne soyons pas complices, AGISSONS !



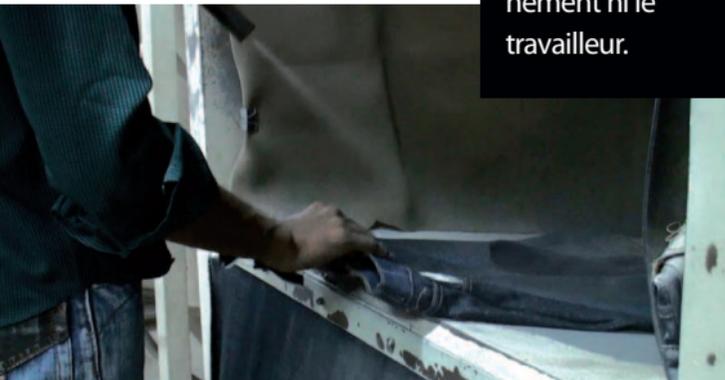
Le sablage

Sabler un jeans, c'est retirer la pigmentation indigo du tissu (denim) en propulsant à forte pression un jet de matière abrasive, en l'occurrence du sable. Cela assouplit et éclaircit le denim.

Le procédé est identique au sablage d'une façade. Sauf que lorsqu'il s'agit de jeans, il est réalisé dans un endroit clos, confiné, sans moyen de protection adéquat et que le travailleur sable à longueur de journée et de semaine.

Le sablage n'est pas le seul procédé de vieillissement du denim. Ponçage, stonewashing, traitements chimiques sont également utilisés.

Mais aucun n'est inoffensif pour l'environnement ni le travailleur.



Madame, Monsieur,

Le recours au sablage pour vieillir des jeans tue. Cette technique peut en effet provoquer chez les travailleurs-sableurs une forme aiguë de silicose, infection pulmonaire incurable et mortelle. Au moins 46 travailleurs en sont morts ces deux dernières années, rien qu'en Turquie.

Informée de ce fait, votre entreprise ne s'est toutefois pas engagée à abolir cette technique de ses filières de production. C'est inacceptable.

Je ne désire pas acheter ce type de jeans. J'exige que votre entreprise :

- s'engage publiquement à abolir immédiatement et effectivement l'usage de la technique du sablage dans ses filières ;
- coopère avec les organisations de travailleurs concernées ;
- s'engage à indemniser adéquatement les travailleurs-sableurs malades ou les familles des travailleurs décédés.

J'apprécierais que vous m'informiez sur les démarches que vous entreprendrez en ce sens.

Sincères salutations,

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

CP, VILLE :

Signature

ED. RESP. C. Crabbé, Campagne Vêtements Popres, 16 Place de l'Université, 1348 LLN • NE PEUT ÊTRE JETÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE CONTRAVENTION.

AFFRANCHIR
AU TARIF
LETTRE S.V.P.

.....
.....
.....
.....

Inscrivez l'adresse d'une des entreprises reprises sur la quatrième carte



La Silicose ?

Le sablage expose les travailleurs à de graves risques pour la santé. Le sable contient de la silice cristalline libre qui provoque la silicose, **une maladie mortelle.**

Une fois inhalée, la silice cristalline ne peut pas être éliminée. Elle va provoquer la création de fibromes et une rigidité des poumons, entraînant une perte irréversible de la capacité respiratoire. Les poumons ne peuvent plus oxygéner correctement le sang. Ce qui entraîne la mort. La silicose continue à progresser même après la fin de l'exposition. **Aucune guérison n'est possible.**

La silicose des sableurs de jeans est une forme particulièrement aiguë de la maladie.

Les symptômes sont plus intenses et la maladie se développe beaucoup plus rapidement que chez les mineurs de fond, par exemple.



Dans les charbonnages belges,
la silicose apparaissait
après **20 à 30 ans**
de travail dans la mine.

Chez les sableurs de jeans,
la silicose se déclare
déjà après 6 à 24 mois,
tant les concentrations sont fortes
et l'exposition intense !



SCÈNE DE CRIME

Pour en savoir plus : www.vetementspropres.be

ED. RESP. C. Crabbe, Campagne Vêtements Propres, 16 Place de l'Université, 1348 LLN • NE PEUT ÊTRE JETÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE CONTRAVENTION.

AFFRANCHIR
AU TARIF
LETTRE S.V.P.

.....
.....
.....
.....

**Faites connaître la campagne.
Envoyez cette carte à un(e) ami(e).**

Sablage interdit !

Le Comité turc de solidarité avec les travailleurs sableurs a obtenu du gouvernement l'interdiction du sablage et l'accès gratuit des travailleurs malades aux soins médicaux.

Prochaine étape : la couverture sociale complète pour tous les malades de la silicose.

Et dans le monde ?

Le sablage des jeans est un problème mondial. Ce procédé est notamment utilisé en Chine, au Bangladesh, en Syrie et en Egypte.

En Turquie

46 sableurs sont décédés de la silicose entre février 2009 et mai 2010.

1200 sableurs malades ont été identifiés.

Entre 3000 et 5000 seraient affectés.

L'interdiction du sablage est difficile à contrôler. 80% de l'industrie turque de l'habillement n'est pas déclarée. Le sablage est majoritairement pratiqué dans de petits ateliers occupant des travailleurs turcs et migrants. Cela rend difficile le travail de recensement et la prise en charge des malades.

Abolir le sablage : la responsabilité des marques et enseignes

La Campagne Vêtements Propres exige des marques et distributeurs :

- qu'ils **abolissent immédiatement** l'utilisation du sablage dans leurs filières ;
- qu'ils identifient et fassent passer un **test médical** à tous les travailleurs-sableurs de leurs filières ;
- qu'ils garantissent des **indemnités adéquates** aux travailleurs de leurs filières, atteints de silicose.

Certaines marques et enseignes ont interdit le sablage. D'autres ne s'engagent pas ou annoncent des délais inacceptables.

Début 2011, aucune d'entre elles ne s'est encore engagée à indemniser les travailleurs de ses filières qui auraient contracté la silicose.

En savoir plus : www.vetementspropres.be

Ces enseignes ne se sont pas encore engagées à abolir le sablage de leurs filières.
Choisissez-en deux et adressez leur les cartes de ce carnet.
Faites connaître votre action à la Campagne Vêtements Propres.

Diesel

Madame Hamaekers
Oudeleeuwenrui 13
2000 Anvers



Mer du Nord

Monsieur Duchêne
Bld Louis Schmidt 3/1,
1040 Bruxelles

MER DU NORD



Cora

M. Haller, Adm. délégué
Cora - Cedicora
Zoning - 4^{ème} rue
6040 Jumet



Armani

Monsieur Croci
Boulevard de Waterloo 28
1000 Bruxelles



Olivier Strelli

Monsieur Israël
40, Rue des Anciens Etangs
1190 Brussels

Olivier Strelli



Trafic

Monsieur Duvillier
Route de Mettet, 204
5620 Florennes



Pour interpellier d'autres marques et enseignes et pour suivre leurs réponses et engagements, consultez www.vetementspropres.be

Je soutiens l'action pour abolir le sablage des jeans.

J'ai envoyé la carte de campagne aux entreprises cochées au recto.

Je désire rester informé par la Campagne Vêtements Propres.

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

CP, VILLE :

EMAIL :

Signature

ED. RESP. C. Crabbe, Campagne Vêtements Propres, 16 Place de l'Université, 1348 L.L.N. • NE PEUT ÊTRE JETÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUS PEINE DE CONTRAVENTION.

AFFRANCHIR
AU TARIF
LETTRE S.V.P.

Campagne Vêtements Propres
16, Place de l'Université
B - 1348 Louvain-la-Neuve



Chaque jour qui passe,
davantage de travailleurs
sont condamnés.
NOUS DEVONS AGIR.
Abolissons le sablage des jeans.


Campagne
VÊTEMENTS PROPRES

Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
010/45 75 27
info@vetementspropres.be
www.vetementspropres.be

Layout : Véronique Geubelle